Le CSCV vous accueille pour la 34ème saison

CLUB SUBAQUATIQUE COMBS·LA·VILLAIS

Guide d'Inscription

Saison 2014-2015

www.combsplongee.fr

secretariat@combsplongee.fr

Venez nous rencontrer au Forum des Associations
Piscine de Combs la Ville
Samedi 6 Septembre 2014

ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année car il contient des informations importantes.

Le CSCV
la passion
de la plongée
depuis 34 ans

Vous souhaitez découvrir le monde du silence, vous souhaitez devenir un plongeur autonome, vous souhaitez maintenir votre forme de plongeur expérimenté alors :

Le **Club Subaquatique Combs-La-Villais** est heureux de vous accueillir. Les adhérents, les moniteurs, les initiateurs et les responsables du club vous feront partager leur passion : **faire acquérir les niveaux de compétence de la plongée** au plus grand nombre en prenant **plaisir à plonger ensemble**.

La sécurité est la ligne de conduite avec laquelle notre organisation développe cette activité en s'adaptant à chacun des adhérents dans la convivialité et la bonne humeur.
Une cotisation et des sorties en milieu naturel au plus juste prix nous permettent de conserver cet "esprit club"

Depuis l'origine en 1981 avec 18 adhérents c'est cette vision qui a toujours motivé notre action, et qui reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès des nombreux adhérents que le Club compte désormais.

Vous êtes prêt à partager ces valeurs, alors rejoignez-nous ; nous vous attendons.

Yves POBLICO
Président du CSCV

Le Comité Directeur

- Président :	**Yves POBLICO**
- Président Adjoint :	**Jacques ROBERT**
- Vice-Président / Trésorier	**Laurent CAVANNA**
- Secrétaire :	**Jessica HERAULT**
- Secrétaires Adjoints :	**Orlando MARCELINO**
- Directeur Technique, suivi fosse :	**Jacques ROBERT**
- Directeur Technique adjoint :	**Orlando MARCELINO**
- Responsable de la section « Jeunes Plongeurs »	**Orlando MARCELINO**
- Référent formation adultes	**Manuel TRABADA**
- Responsable du Matériel / TIV :	**Custodio GUEDES**
adjoint :	**Laurent CAVANNA**
- Site internet / Communication	**Pascal BERTIN**
- Membre	**Thierry RIGAUD**

Les Encadrants

M.F.1 (E3)
Jacques ROBERT - Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX
Orlando MARCELINO - Moniteur National de secourisme, moniteur NITROX, responsable “Jeunes”
Céline POUREYRON
Joel LABAU (ext.) - Président de la commission Audio-Visuelle Ile de France Picardie

Initiateurs N4 (E2)
Michel MOLINE - Animateur Biologie Marine-Environnement
Jessica HERAULT
Manuel TRABADA - Référent formation adultes
Pascal BERTIN

Initiateurs (E1)
Andreas IRRGANG - N3 - **Alain DUCHATEAU** - N3

TIV (Techniciens en Inspection Visuelle; vérification des bouteilles et du matériel)

Jacques ROBERT, Formateur TIV	**Custodio GUEDES**, Formateur TIV
Laurent CAVANNA	**Jean-François SCHLOMKA**
Orlando MARCELINO	**Michel MARIN**
Pascal BERTIN	

Contacts Utiles

Yves POBLICO	/ president@combsplongee.fr	/ 07.85.51.59.70
Jacques ROBERT	/ jacques@combsplongee.fr	/ 06.09.54.47.22 / 01.60.60.58.75
Orlando MARCELINO	/ orlando@combsplongee.fr	/ 06.20.99.45.72
Manuel TRABADA	/ manu@combsplongee.fr	/ 06.12.91.96.49
Laurent CAVANNA	/ laurent@combsplongee.fr	/ 06.60.10.28.32
Custodio GUEDES	/ custo@combsplongee.fr	/ 08.72.16.58.56

Horaires des séances d'entraînement

Section adultes (plus de 14 ans)

MERCREDI : plongeurs débutants : de 19h30 à 22h00
VENDREDI : plongeurs N1 et plus : de 20h00 à 22h00 / Section Apnée
DIMANCHE :plongeurs tous niveaux : de 18h30 à 19h30

DÉROULEMENT DES SÉANCES

MERCREDI :

de 19h30 à 20h00 :	inscription sur le registre de suivis de séances d'entraînement, retrait du matériel au local
de 20h00 à 21h45 :	vestiaire, douche, séance de formation en scaphandre, ou en libre avec théorie, en alternance.
21h45 :	sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement du matériel au local.
22h30 :	fermeture des locaux (mise sous alarme)

VENDREDI :

de 20h00 à 20h30 :	inscription sur le registre de suivis de séances d'entraînement, retrait du matériel au local.
de 20h30 à 21h45 :	vestiaire, douche, séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.
21h45 :	sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement du matériel au local.
22h30 :	fermeture des locaux (mise sous alarme)

FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE

Un Mercredi par mois selon calendrier affiché à la Piscine de Combs et disponible sur le site combsplongee.fr pour les plongeurs N1 minimum.
Un Vendredi par mois, pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Dates spécifiques de fosse pour la section apnée (voir affichage au club).
Inscription obligatoire auprès de Jacques pour le Mercredi et Manu/Orlando pour le Vendredi.
Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

DÉROULEMENT DES SÉANCES

19H45 :	Arrivée à la fosse, vérification des présents. Composition des palanquées. Vestiaire, douche, récupération du matériel.
20h00 :	Mise à l'eau pour la séance d'entrainement
21h00 :	Sortie de la fosse, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement.

Section jeunes plongeurs (moins de 14 ans)

SAMEDI : tous niveaux : de 13h15 à 15h15

DÉROULEMENT DES SÉANCES

de 13h15 à 13h30 :	inscription sur le registre de suivis de séances d'entraînement, retrait du matériel au local
de 13h30 à 14h55 :	vestiaire, douche, séance de formation en scaphandre, ou en libre avec théorie, en alternance.
de 14h55 à 15h15 :	sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire, rangement du matériel au local.

Un Vendredi par mois, **entraînement en fosse à Boussy**, fonctionnement, voir ci-dessus.

BULLETIN D'ADHESION (14 ans et plus)

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

NOM						
PRÉNOM						
TEL FIXE		GSM				
EMAIL						
ADRESSE COMPLÈTE (Bât, Escalier...)						
Code Postal		VILLE				
Date Naissance		Ville & Dpt.				
Brevet Fédéral	Niveau:	N°		Lieu de passage		

Documents à fournir :

- **Le présent bulletin complètement et lisiblement rempli.**
- **Pour les plongeurs débutants et niveau 1** : un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin généraliste.
- **Pour les plongeurs Niveau 2 et 3** : un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin généraliste et conseillé un médecin fédéral ou un médecin du sport.
- **Pour les plongeurs Niveau 4 :** un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport.
- **Pour les titulaires d'un brevet d'encadrement** : un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport.
- **1 photo d'identité.**
- **Le règlement de la cotisation** : 185 Euros par plongeur (comprenant licence+ Assurance RC), 145 Euros pour le deuxième adhérent de la même famille, et les moins de 16 ans (**règlements individuels par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-La-Villais**).
- **Pour les mineurs, l'autorisation parentale jointe.**
- **1 enveloppe timbrée : avec nom, prénom, et adresse.**(de préférence au format 162x229 mm)
- **Dossier médical ci-joint.**

Votre adhésion et vos options (indiquez la quantité souhaitée dans les cases à gauche):

1	Adhésion adulte (185€ ou 145€ - voir ci-dessus)	Montant :	€
	Assurance plongée* (voir dernière page) : _____	Montant :	€
	T-Shirt du Club - Taille : _____(1 offert puis 5€/pce)	Montant :	€
	Abonnement à Subaqua, revue de la FFESSM 6(26€)12(49€)	Montant :	€
		Total :	€

** L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.*
Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.
A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-Marins, et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès de l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à: _____, le _____
Vu et pris connaissance du règlement intérieur.
Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: Les dates de dépôt des dossiers sont indiquées à la fin de ce guide d'inscription.

BULLETIN D'ADHESION – Jeune Plongeur (moins de 14 ans)

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

NOM			
PRÉNOM			
TEL FIXE		GSM	
EMAIL			
ADRESSE COMPLÈTE (Bât, Escalier...)			
Code Postal		VILLE	
Date Naissance		Ville & Dpt.	
Brevet de Plongée :		Date d'obtention :	

( ) Débutant ( ) Plongeur de Bronze
( ) Plongeur d'Argent ( ) Plongeur d'Or

Documents à fournir :

- **Le présent bulletin complètement et lisiblement rempli.**
- **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport avec Audiométrie, tympanométrie...
- **1 photo d'identité.**
- **Le règlement de la cotisation :** 145 Euros par plongeur (avec licence + Assurance RC), 120 Euros pour le deuxième adhérent jeune plongeur de la même famille, **(règlements individuels par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-La-Villais).**
- **L'autorisation parentale jointe.**
- **1 enveloppe timbrée : avec nom, prénom, et adresse.**(de préférence au format 162x229 mm)
- **Dossier médical ci-joint.**

Votre adhésion et vos options (indiquez la quantité souhaité dans les cases à gauche):

1	Adhésion jeune plongeur (145€ ou 120€ - voir ci-dessus)	Montant :		€
	Assurance plongée* (voir dernière page) : _____	Montant :		€
	T-Shirt du Club - Taille : _____(1 offert puis 5€/pce)	Montant :		€
	Abonnement à Subaqua, revue de la FFESSM 6(26€)12(49€)	Montant :		€
		Total :		€

** L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.*
Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.
A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-Marins, et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès de l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à: _____, le _____
Vu et pris connaissance du règlement intérieur.
Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: Les dates de dépôt des dossiers sont indiquées à la fin de ce guide d'inscription.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : M. Mme (1) _____

Père / Mère / Tuteur légal (1) de :

NOM: _____ Prénom: _____

1) **Autorise mon fils / ma fille** (1) à pratiquer la plongée sous-marine au sein du club Subaquatique Combs-la-Villais

2) **Autorise les responsables du Club Subaquatique Combs-la-Villais**, dont fait partie mon fils, ma fille (1) ci-dessus désigné(e) à prendre sur avis médical, en cas d'accident ou de maladie grave, toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales y compris l'hospitalisation.

3) **Autorise également l'enfant à être transporté en voiture particulière** par les responsables du club, ou par les accompagnateurs à l'occasion de déplacements liés aux activités du club.

4) **Autorise / n'autorise pas (1) l'enfant à s'absenter** pendant la séance d'entraînement.

Fait à: _____, le _____

Signature (précédée de la mention “lu et approuvé”)

(1) : Rayer les mentions inutiles

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A lire attentivement

1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :
. L'arrêté ministériel du 22 juin 1998
. Le règlement intérieur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-Marins
. Le règlement intérieur de la piscine de Combs-la-Ville
. Le présent règlement
. Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil, etc.…)

2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour 3 semaines après son inscription provisoire au Club ; ce délai passé, l'accès au bassin lui sera interdit.
L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents indiqués dans le bulletin d'inscription.
En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou la municipalité de Combs la Ville ne pourraient, en aucun cas, être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).
Les locaux (piscine de Combs la Ville) doivent être impérativement libérés à 22h30 au plus tard(mise sous alarme)

3. Règles Impératives :

Tous les exercices doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant. La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique ou matériel à autrui. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc.…) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc.…) mis à sa disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives de l'encadrement ; celui-ci est bénévole, il assure un rôle pédagogique et d'animation, et ne tient pas à normaliser un rôle disciplinaire.

4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin, de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de notre Club, doit être en accord avec les directives fédérales, donc subordonné à l'accord du Président, du responsable technique ou du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état ; en cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur. Une caution de 150 Euros, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

5. Fosse de plongée.

Demande d'inscription obligatoire physiquement ou par téléphone auprès des responsables techniques. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant de niveau 3 minimum, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minima défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 20 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 20, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

6. Formation, préparation au passage de niveaux

Le CSCV a pour vocation principale la formation à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM. La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention. De plus, ne pourront présenter le Niveau 2, que les plongeurs totalisant au moins 15 plongées en milieu naturel et 5 fosses dans l'année. Pour les candidats au niveau 3, seront demandées au moins 30 plongées dont 15 en autonomie et au moins 5 fosses dans l'année.

DOSSIER MEDICAL

NOM : _____ **PRENOM** :_____**Date de Naissance** :_____

Ces renseignements sont confidentiels, et ne seront communiqués, à toutes fins utiles, qu'aux moniteurs et médecins.

- groupe sanguin :
- allergies médicamenteuses (y compris aspirine et anti-inflammatoire) OUI / NON
- allergie à certains aliments OUI / NON
- autres allergies (piqûres d'insectes, eczéma, sparadrap) OUI / NON
- autres problèmes, contre-indications, traitement en cours OUI / NON
- est-vous hémophile ? OUI / NON

Rayez la mention inutile, et précisez si besoin, la nature de l'allergie, ses manifestations, les traitements en cours, et toutes les observations que vous jugerez utile de nous donner :

Numéro de sécurité Sociale (parents ou participant adulte) : _____

Autre assurance (Nom, numéro de contrat) : _____

TRÈS IMPORTANT : Nom et adresse de la personne à contacter en cas d'urgence pendant l'entraînement :

TELEPHONE domicile: _____ GSM: _____ Travail: _____

Ce document est très important, pensez à bien le remplir, car cela est important dans le cas d'un accident

MODE D'EMPLOI
POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Comment dois-je remplir de ce dossier ?

1er cas : Vous êtes un nouveau adhérent au club subaquatique

Fournir le dossier complètement rempli avec :
- 1 enveloppe timbrée au nom et adresse de l'adhérent (de préférence au format 162x229 mm)
- Le bulletin d'adhésion dûment rempli (voir bulletin d'adhésion)
- La fiche médicale dûment remplie
- La cotisation à jour, l'assurance (voir pages 11 & 12) et les options (voir bulletin d'inscription)
- 1 photo d'identité
- Un certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome : (conserver 1 copie)
    - Médecin traitant pour les passages de Niveau 1, 2, 3 ou Débutant
    - Fortement conseillé Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveaux 2 et 3
    - Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveau 4, supérieur et les jeunes plongeurs

2ème cas : Vous renouvelez votre adhésion au club subaquatique (Vous étiez adhérent lors de la saison précédente)

- 1 enveloppe timbrée au nom et adresse de l'adhérent (de préférence au format 162x229 mm)
- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- La fiche médicale dûment remplie
- La cotisation à jour, l'assurance (voir pages 11 & 12) et les options (voir bulletin d'inscription)
- Un certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome : (conserver 1 copie)
    - Médecin traitant pour les passages de Niveau 1, 2, 3 ou Débutant
    - Fortement conseillé Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveaux 2 et 3
    - Médecin Fédéral ou des sports pour les Niveau 4, supérieur et les jeunes plongeurs

COTISATION ENCADRANTS:
Cotisation spécifique : 90€

A quelle date dois-je donner mon dossier d'inscription ?

Avant le 31 octobre 2014.
Vous pouvez l'apporter à la piscine lors des séances d'entrainement du Mercredi ou du Vendredi

Vous pouvez également envoyer votre dossier complet par courrier à :
M. Jacques ROBERT - CSCV // 108 rue des Marronniers // 77550 MOISSY CRAMAYEL

Il est préférable d'apporter votre dossier au plus tôt, les licences de la fédération sont valables 15 mois et sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante.
Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciées à la FFESSM, doivent impérativement apporter leur dossier le plus tôt possible. Au-delà de ces dates aucun dossier ne sera accepté.

Non compris dans la cotisation annuelle. A régler en sus dans tous les cas :
- Cartes de niveaux et de brevets spécifiques
- Carnets et passeports de plongée
- Participation aux sorties en milieu naturel
- Frais spécifiques à certains brevets (par exemple : RiFAP, Initiateur, Nitrox, Monitorat)
- Assurance Individuelle Accident (ATTENTION: Vos assurances "classique" ne couvrent pas les risques spécifiques à la plongée)

Cabinet LAFONT
ASSURANCES SPORTS & LOISIRS

partenaire FFESSM.fr

Tableau des garanties et primes pour la saison 2014/2015

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie Voyage plongée (annulation de voyage plongée, interruption de voyage plongée, assurance bagages voyage plongée).

INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER

— En cas de décès consécutif à un accident. — En cas d'invalidité permanente après accident. — Frais de traitement par suite d'un accident garanti. — Frais de recherche et de sauvetage. — Frais d'évacuation sanitaire.	— Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie «LOISIR 1» est requise. — Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie «PISCINE» est requise.

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
CATÉGORIES	**LOISIR 1**		**LOISIR 2**		**LOISIR 3**		**PISCINE**	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Plongée à l'air	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée nitrox	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée trimix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée recycleur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée avec décompression (paliers)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Palier oxygène pur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée enfants (8 - 14 ans)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée libre (apnée)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pêche sous-marine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Archéologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Biologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nage avec palmes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nage en eau vive	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Orientation subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photographie, vidéo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée souterraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hockey subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tir sur cible subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique en club associatif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique en structure Commerciale FFESSM ou non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique hors structure (en famille...)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Cabinet LAFONT
ASSURANCES SPORTS & LOISIRS

partenaire FFESSM.fr

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	**LOISIR 1**		**LOISIR 2**		**LOISIR 3**		**PISCINE**	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Frais de recherche et de sauvetage (e)	1 702 €		3 770 €		6 605 €			
Frais de caisson hyperbare	38 533 €	38 533 € (a)	38 533 €	38 533 € (a)	38 533 €	300 000 € (a)	38 533 €	38 533 € (a)
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e)	7 707 €		26 973 €		30 824 €		7 707 €	
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 50,65 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : **+33 1 55 92 22 82 -** 24H/24 – 7J/7							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) (e)	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : **+33 1 55 92 22 82** - 24H/24 – 7J/7							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA ASSISTANCE : **+33 1 55 92 22 82** 24H/24 – 7J/7							
Avance sur caution pénale à l'étranger		12 565 €		12 565 €		12 565 €		12 565 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	11 009 €		38 533 €		88 072 €		11 009 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 707 €		23 119 €		44 037 €		7 707 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : **+33 1 55 92 22 82** - 24H/24 – 7J/7							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	1563 €							
GARANTIES LOISIRS TOP(d) (garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 555 € par bénéficiaire et 32 777 € pour un même évènement - Franchise de 33 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 555 € par bénéficiaire et 32 777 € pour un même évènement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 555 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 328 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	- 817 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 32 € par bénéficiaire						Néant	

TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
Loisir de base	**19,50 €**	**30,50 €**	**53 €**	**11,50 €**
Loisir TOP	**38 €**	**49 €**	**81 €**	**Pas de garanties**

a) Franchise de 24 € pour les frais de traitement.- b) Franchise de 16 € par dossier. - c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable.
d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique "service en ligne"). e) Par sinistre et par assuré.

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique. Contacter le cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.

AXA CORPORATE SOLUTIONS
redefining / standards